

## Organisation des examens de contrôle terminal

### Consignes sanitaires à destination des étudiants

En complément du règlement des examens en vigueur à l'Université Gustave Eiffel, les consignes sanitaires ci-dessous doivent être respectées par les étudiants participant aux examens écrits ou oraux de contrôle terminal organisés par l'université. Le Président du jury est responsable du bon déroulement des examens et assure la mise en application des protocoles sanitaires. Il a le pouvoir d'exclure un étudiant qui refuse de s'y soumettre.

#### Etudiants autorisés à participer aux examens

Seuls les étudiants ne présentant pas de signes évocateurs de la Covid-19 ou n'étant pas en isolement sont autorisés à participer aux examens. Les étudiants ne pouvant pas se rendre aux examens devront fournir un justificatif au secrétariat de formation.

#### Nouvelles règles d'isolement applicables à compter du 3 janvier 2022 :

	<b>Avec schéma vaccinal complet</b>	<b>Non vacciné ou sans schéma vaccinal complet</b>
<b>Cas positif</b>	<p><b>L'isolement est de 7 jours pleins</b> après la date de début des symptômes ou la date de réalisation du test positif.</p> <p>Néanmoins, <b>au bout de 5 jours, il est possible de sortir de l'isolement à deux conditions</b> : effectuer un test antigénique ou PCR qui doit être négatif et ne plus avoir de symptômes depuis 48h.</p>	<p><b>L'isolement est de 10 jours pleins</b> après la date de début des symptômes ou la date de réalisation du test positif.</p> <p>Néanmoins, <b>au bout de 7 jours, il est possible de sortir de l'isolement à deux conditions</b> : effectuer un test antigénique ou PCR qui doit être négatif et ne plus avoir de symptômes depuis 48h.</p>
<b>Cas contact</b>	<p>Il n'y a <b>pas d'isolement à respecter</b> mais il faut appliquer de manière stricte les mesures barrières, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur, limiter les contacts et éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid.</p> <p>Par ailleurs, les personnes cas contacts doivent réaliser un test antigénique ou PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contacts, puis effectuer des autotests à J+2 et J+4 après le dernier contact avec la personne positive.</p> <p>En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un test antigénique ou PCR. Si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement.</p>	<p>Il convient de respecter un <b>isolement de 7 jours pleins</b> à compter de la date du dernier contact.</p> <p>Pour sortir de cet isolement, il faut réaliser un test antigénique ou PCR qui doit être négatif.</p> <p>Si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement.</p>

## **Respect des gestes barrières**

Le port du masque à filtration minimale de 90% ou masque chirurgical est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve, et est à changer toutes les 4 heures le cas échéant.

Le nettoyage des mains au savon ou avec une solution hydro-alcoolique doit être effectué avant de rentrer dans la salle et avant toute manipulation de matériel (ordinateur de l'université par exemple).

La distanciation minimale de 1 mètre doit être respectée dans les files d'attente. Lors des pauses entre deux examens, les en-cas et repas doivent être pris de préférence en extérieur ou dans des espaces aérés, en respectant la distanciation de 2 mètres lorsque le masque est retiré pour boire, manger ou fumer.

## **Dans les salles d'examens**

La carte d'identité est présentée aux personnels sans contact (posée sur la table de manière visible ou tendue à distance) et l'émargement est fait avec le stylo personnel de l'étudiant.

Les étudiants apportent les documents/ouvrages personnels nécessaires à l'épreuve, sans les partager. Ils conservent leurs affaires personnelles près d'eux, sans les regrouper avec les affaires des autres étudiants.

Les étudiants sont autorisés à boire et se restaurer légèrement à leur table dès lors que la distanciation est respectée et doivent jeter les restes de leur consommation dans un sac poubelle hermétique.

A la fin de l'examen, les étudiants ne laissent rien dans la salle et déposent les sujets d'examen dans une bannette ou poubelle présentes dans la salle.

## **Protocole mis en place en cas de symptômes**

Tout étudiant ayant de la fièvre et/ou de la toux/une difficulté respiratoire/à parler ou à avaler/perte du goût et de l'odorat est susceptible d'être atteint par la Covid-19.

En cas de signes évocateurs de Covid-19, l'étudiant concerné sera isolé dans une autre salle.

En l'absence de signe de détresse, et si les conditions le permettent, l'étudiant peut être autorisé à reprendre la composition de l'épreuve. A la fin de l'épreuve, l'étudiant devra rentrer à son domicile, contacter son médecin traitant, et se faire dépister le cas échéant.

En cas de signe de détresse respiratoire, dans la salle d'examen, dans la salle d'isolation ou à la sortie de l'examen, les personnels responsables de l'examen appelleront le SAMU.

Si un étudiant apprend qu'il est positif à la Covid-19, il devra se déclarer à l'adresse [coronavirus@univ-eiffel.fr](mailto:coronavirus@univ-eiffel.fr).